

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 4 mai 2010 fixant le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés des établissements publics de santé et des établissements de santé mentionnés aux *b* et *c* de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale

NOR : SASH1012485A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 6145-19 et D. 6162-10 ;

Vu le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé, notamment son article 16,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés est fixé par l'annexe jointe au présent arrêté à compter de l'exercice 2010.

Art. 2. – L'arrêté du 5 décembre 2007 fixant le modèle de présentation du tableau prévisionnel des effectifs rémunérés des établissements publics de santé et des établissements de santé privés mentionnés aux *b* et *c* de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale est abrogé.

Art. 3. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 2010.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'offre de soins,*

A. PODEUR

A N N E X E

TABLEAU PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS

Compte de résultat prévisionnel principal

Personnel médical

STATUT	ETP			RÉMUNÉRATION inscrite à l'EPRD (hors charges)		
	N - 1	N	Ecart	N - 1	N	Ecart
H-U permanents						
PH temps plein						
PH temps partiel						
Praticiens attachés renouvelables de droit						
Total 1						
H-U temporaires						
Praticiens contractuels sans renouvellement de droit						
Internes						

STATUT	ETP			RÉMUNÉRATION inscrite à l'EPRD (hors charges)		
	N - 1	N	Ecart	N - 1	N	Ecart
Etudiants						
Total 2						
Total personnel médical (1 + 2).....						

Personnel non médical

STATUT/GRADE/QUALIFICATION	ETP			RÉMUNÉRATION inscrite à l'EPRD (hors charges)		
	N - 1	N	Ecart	N - 1	N	Ecart
Titulaires et stagiaires						
Personnel administratif						
dont personnel de direction.....						
Personnel des services de soins et personnels éducatifs et sociaux						
Personnel technique et ouvrier						
Personnel médico-technique						
Total 1						
Contrats à durée indéterminée						
Personnel administratif						
Personnel des services de soins et personnels éducatifs et sociaux						
Personnel technique et ouvrier						
Personnel médico-technique						
Total 2						
Contrats à durée déterminée.....						
Total 3						
Contrats soumis à dispositions particulières.....						
Apprentis.....						
Total 4						
Total personnel non médical (1 + 2 + 3 + 4)....						

Compte de résultat prévisionnel annexe

Les mêmes tableaux sont à produire pour chaque compte de résultat prévisionnel annexe.